

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29 MARS 2024

24-058 Adoption – Rapport final PAUTC2

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 29 mars 2024 à 10 h 00 par visioconférence, sous la présidence de M. Claude Bouchard.

Sont présents : Messieurs Marc Bouchard, Claude Bouchard, Jimmy Bouchard, Yves Darveau, Michel Potvin, Jean Tremblay et Mesdames Lina Tremblay et Martine Lafond

Assistent également : Monsieur Frédéric Michel, directeur général et Monsieur Steve Gagnon, trésorier et directeur des ressources matérielles.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M. Yves Darveau

Appuyé par M. Marc Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

24-058 Adoption – Rapport final PAUTC

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes* (PAUTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) vise à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de pallier aux pertes de revenus et aux dépenses sanitaires supplémentaires résultant de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a ainsi accordé à la Société de transport de Saguenay une telle aide financière maximale en vertu du PAUTC;

CONSIDÉRANT par ailleurs le déficit structurel de la Société de transport de Saguenay nécessitant que cette dernière ait accès sans délai à de nouvelles sources de revenus, dont aux sommes résiduelles relatives au PAUTC;

CONSIDÉRANT à cet effet la réception d'une version initiale le vendredi 15 mars 2024 et puis d'une version révisée le vendredi 22 mars 2024 par la Société de transport du Saguenay d'un gabarit intitulé « *Rapport final PAUTC attestant les pertes de revenus subies et les dépenses découlant de la pandémie de COVID-19* » de la part du MTMD;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de délai immédiatement adressée le mardi 26 mars 2024 au MTMD par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles, vu la surcharge de travail ayant cours à la Société de transport du Saguenay puisqu'en fin d'année financière, vu l'audit de performance du MTMD, vu toutes leurs autres demandes connexes à livrer pour le 31 mars 2024 ainsi que vu les effectifs réduits dont dispose la Société de transport du Saguenay dans son département de comptabilité et le cours délai accordé de quatre (4) jours ouvrables pour compléter ledit gabarit, laquelle demande de prolongation de délai est demeurée sans réponse de la part du MTMD;

CONSIDÉRANT que des méthodes de calcul nouvelles sont appliquées et exigées par le MTMD dans le cadre dudit *Rapport final PAUTC attestant les pertes de revenus subies et les dépenses découlant de la pandémie de COVID-19*;

CONSIDÉRANT que ledit gabarit est imposé par le MTMD;

CONSIDÉRANT que les calculs des pertes de revenus et des dépenses supplémentaires résultant de la pandémie de COVID-19 doivent être obligatoirement établis en fonction de ce nouveau gabarit;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay émet plusieurs réserves à l'égard de ce gabarit, lesquelles sont identifiées par des inscriptions ajoutées et/ou surlignées en vert dans ledit gabarit;

CONSIDÉRANT l'urgence, puisque le MTMD exige que la présente résolution soit adoptée et transmise avant le 31 mars 2024, sans accorder de prolongation de délai;

CONSIDÉRANT la révision en amont dudit rapport par le président du *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Yves Darveau

Appuyé par M. Michel Potvin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long réité;

DE RENONCER à quelconque délai ou autre formalité de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, vu l'urgence comme expliqué au préambule;

DE PRENDRE ACTE et d'ADOPTER ledit *Rapport final PAUTC attestant les pertes de revenus subies et les dépenses découlant de la pandémie de COVID-19*, incluant les réserves émises par la Société de transport du Saguenay tel qu'expliqué en préambule et par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles séance tenante;

DE REQUÉRIR cordialement du MTMD que les sommes résiduelles relatives au PAUTC soient libérées sans condition quelconque d'utilisation pour et à l'acquis de la Société de transport du Saguenay afin de pallier en partie à son déficit structurel;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat et/ou tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

La séance est levée à 10h27 par M. Marc Bouchard.

(S) Claude Bouchard

Président

(S) Émélie-Anne Desjardins

Secrétaire générale